



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 02 - SEPTEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 02 SEPTEMBRE 2019

DGFP
- DDFIP 11

SOMMAIRE

DGFP

DDFIP 11

Décision de subdélégation de signature du 1^{er} septembre 2019 en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes 156, 218, 723 et 907 et pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1er septembre 2019

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE.**
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
pour les programmes 156, 218, 723 et 907
et pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur**

Le directeur du Pôle Pilotage et Ressources
de la direction départementale des finances publiques de l'Aude,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 novembre 2017, portant nomination de M. VO-DINH en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

Vu le décret du 17 juillet 2019, portant nomination de Monsieur Alain THIRION, Préfet de l'Aude, en qualité de directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, à compter du 26 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2019-091 en date du 26 août 2019, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Monsieur Jacques MAYNAU à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2017-092 en date du 26 août 2019, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du Pôle Pilotage et Ressources ;

DECIDE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés n° DPPAT-BCI-2019-091 et n° DPPAT-BCI-2017-092 du secrétaire général préfet par intérim de l'Aude, seront exercées

par Mme Véronique EIFFREN inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques et Mme Holymihanta KERVELLA, inspectrice principale des finances publiques.

Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnement secondaire (programmes 156, 218 et 723).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté n°DPPPAT-BCI-2019-091 du secrétaire général préfet par intérim de l'Aude en date du 26 août 2019 seront exercées par :

- Mme Holymihanta KERVELLA, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Véronique EIFFREN, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques,
- M. Denis BORDES, inspecteur des finances publiques,
- M. Olivier JOULIA, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-François DUPUY, inspecteur des finances publiques, uniquement pour le programme 218.

Par ailleurs, la délégation limitée aux seules opérations :

- de validation des demandes d'achat dans CHORUS Formulaire,
- d'attestation de service fait,
- d'ordre de payer.

sera exercée par :

- Mme Florence RICO, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Sylvie BALLARIN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Nathalie GUILLERAY, contrôleur des finances publiques.

Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnement secondaire (programme 907).

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté n°DPPPAT-BCI-2019-091 du secrétaire général préfet par intérim de l'Aude en date du 26 août 2019 sera exercée par :

- Mme Véronique EIFFREN, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques,
- M. Denis BORDES, inspecteur des finances publiques,
- Mme Florence RICO, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Sylvie BALLARIN, contrôleur des finances publiques.
- Mme Nathalie GUILLERAY, contrôleur des finances publiques.

Par ailleurs, la délégation limitée aux seules opérations :

- de validation des demandes d'achat,
- d'attestation de service fait,
- d'ordre de payer.

sera exercée par :

- Mme Florence RICO, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Sylvie BALLARIN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Nathalie GUILLERAY, contrôleur des finances publiques.

Article 4 : Subdélégation en matière d'ordonnement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

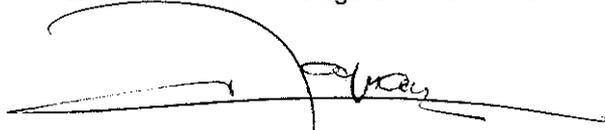
En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté n°DPPPAT-BCI-2019-092 du secrétaire général préfet par intérim de l'Aude en date du 26 août 2019 en matière d'ordonnement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur, seront exercées par :

- Mme Holymihanta KERVELLA, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Véronique EIFFREN, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques,
- M. Denis BORDES, inspecteur des finances publiques,
- M. Olivier JOULIA, inspecteur des finances publiques.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 1er septembre 2019

L'administrateur des finances publiques adjoint
directeur du Pôle Pilotage et Ressources

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Maynaud', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish above the main text.

Jacques MAYNAU